

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE D'ARC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

Louise Boivin directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

Que :

Le conseil de la Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a, à une session régulière tenue le 12 janvier 2015 à 20h00, adopté le règlement 2015-277 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc.

Donné à Sainte-Jeanne-d'Arc, ce 15^e jour du mois de janvier 2015.

Louise Boivin
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8.00 heures et 18.00 heures le 15^e jour du mois de janvier 2015, à chacun des endroits suivants:
Bureau de poste et à l'entrée du bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour de janvier 2015.

Louise Boivin, Directrice générale et secrétaire-trésorière